

■ **Küng et associés Lausanne S.A.**, à Lausanne, bureau d'ingénieurs civils (FOSC du 22.09.1994, p. 5273). La société est dissoute sans liquidation, au sens de l'article 748 CO, par le fait que la société Küng et associés SA, à Lausanne (ci-devant Küng et associés Payerne S.A., à Payerne), en reprend l'actif et le passif.
Journal no 2676 du 08.03.2002
(00385034 / CH-550.0.089.212-3)